

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2017

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, CONVERS, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, BERTHELOT, LENOBLE, DEFLERS.

MMES BONNET, BRUNET, BOURGOIN, LOBBE, GODARD-BEGUE, PILARDEAU, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, HAQUET.

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme DESMEDT par M. DESMEDT  
Mme BAPAUME par Mme PILARDEAU  
Mme N'KLO par Mme BRUNET

**ABSENT EXCUSÉ** : M. AUDIGER

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Ouverture de crédits d'investissement
3. Avances de subventions de fonctionnement
4. Demande de subvention au titre de la DETR
5. Demande de subvention au conseil départemental
6. Remboursement de frais
7. Cession de logement
8. Tarifs Espace Jeunesse
9. Refus de transfert de la compétence PLU à la CCPP
10. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

---

Suite à la démission de M. Francis **BARTHE**, M. **DESMEDT** accueille Mme Béatrice **DELAMARRE** en tant que nouvelle Conseillère municipale de Saint Just en Chaussée.

Après vérification du quorum, M. **DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016, sans modification.

M. **DESMEDT** annonce que parmi 175 autres communes, la ville de Saint Just en Chaussée a reçu le label « **VILLE ACTIVE & SPORTIVE** » des mains du Secrétaire d'Etat en charge des Sports, Thierry **BRAILLARD**. Cette remise a eu lieu le mardi 7 février 2017 au salon Sportcoll de Montpellier en présence de M. **BOURGETEAU**, Adjoint aux sports.

Ce label a pour objet de récompenser les communes qui développent des initiatives, des actions qui promeuvent des activités physiques et sportives sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre.

## 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal de désigner Mme Martine BOURGOIN, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

## 2. Ouverture de crédits d'investissement

Afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DESMEDT propose au conseil municipal d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des crédits d'investissements du budget 2016 pour les opérations suivantes :

Opération 200 - Terrains	10 000.00 €
Opération 300 - Matériel	40 500.00 €
Opération 400 - Bâtiment	90 000.00 €
Opération 415 - Groupe Scolaire Moulin	32 000.00 €
Opération 500 - Voirie	56 000.00 €
Opération 504 - Eclairage public	20 000.00 €
Opération 512 - Vidéo protection	9 500.00 €
Opération 515 - Aménagement urbain	31 000.00 €

Ces crédits seront repris lors du vote du budget 2017.

VOTE : 28 POUR : opérations 200 - 300 - 400 - 415 - 500 - 504 et 515  
26 POUR et 2 CONTRE : opération 512

## 3. Avances de subventions de fonctionnement

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal le versement d'une avance de subvention, avant le vote du budget, au profit des associations suivantes :

- Sprinter Club du Val d'Arré : 8 000 €
- Sporting Club St Justois : 9 250 €
- Ecole de Musique : 30 000 €

Les crédits correspondants seront repris lors du vote du budget 2017.

VOTE : UNANIMITE

## 4. Demande de subvention au titre de la DETR

M. DESMEDT propose de se prononcer sur les demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sur les programmes suivants :

- Serveur informatique de la mairie 10 344,86 € HT
  - Subvention sollicitée (50%) 5 172,43 € HT
- Préau de l'école Bogaert 17 518,91 € HT
  - Subvention sollicitée (45%) 9 635,41 € HT

VOTE : UNANIMITE

## 5. Demande de subvention au conseil départemental

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise sur le projet suivant :

- Révision Générale du PLU 54 000,00 € HT
- Subvention sollicitée (33%) 17 820,00 € HT

VOTE : UNANIMITE

## 6. Remboursement de frais

M. DESMEDT informe le conseil municipal qu'un agent a avancé les honoraires du médecin lors de sa visite médicale obligatoire d'aptitude au permis poids lourds.

Il propose de rembourser à l'intéressé les frais avancés soit la somme de 33 €.

VOTE : UNANIMITE

## 7. Cession de logement

Conformément à l'article L.443-12 alinéa 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il est proposé de se prononcer sur l'aliénation de 2 pavillons par l'OPH Picardie Habitat situés :

- 18 rue Jean Moulin : type 4 - 72.72 m<sup>2</sup> - 90 000 €
- 19 rue Jean Moulin : type 5 - 87.26 m<sup>2</sup> - 94 000 €

VOTE : UNANIMITE

## 8. Tarifs Espace Jeunesse

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de valider les tarifs des différentes activités de l'Espace Jeunesse pendant les vacances d'hiver du 13 février au 24 février 2017 :

- **TARIF A LA JOURNÉE**
  - Saint Justois : 2 €
  - Extérieur : 3 €
- **TARIF A LA SEMAINE**
  - 1<sup>ère</sup> semaine : Saint Justois : 15 €  
Extérieur : 25 €
  - 2<sup>ème</sup> semaine : Saint Justois : 21 €  
Extérieur : 35 €
- **SORTIE BOWLING**
  - Saint Justois : 6 € + 2 € la journée soit 8 €
  - Extérieur : 9 € + 3 € la journée soit 12 €
- **SORTIE AU CINÉMA**
  - Saint Justois : 1 € + 2 € la journée soit 3 €
  - Extérieur : 1.80 € + 3 € la journée soit 4.80 €
- **SORTIE A ST MAXIMIN (Laser game)**
  - Saint Justois : 11.70 € + 2 € la journée soit 13.70 €
  - Extérieur ; 19.50 € + 3 € la journée soit 22.50 €

- **LOTO DES JEUNES (droits d'entrée)**
- Saint Justois : 2.50 €
- Extérieur : 4 €

VOTE : UNANIMITE

## **9. Refus de transfert de la compétence PLU à la CCPP**

La loi ALUR du 24 mars 2014, publiée le 26 mars 2014, précise que les communautés de communes ou d'agglomération qui ne sont pas compétentes en matière de PLU (plan local d'urbanisme), de document d'urbanisme en tenant lieu (POS...) ou de carte communale, le deviennent au lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette Loi.

Toutefois, les communes membres de l'intercommunalité peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population refusent ce transfert.

Considérant que la commune souhaite conserver sa compétence en matière de PLU, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter une délibération de refus de transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté de communes du Plateau Picard.

M. **DEFLERS** approuve cette position. Il faut éviter de perdre des compétences, la commune est l'échelon de base.

M. **DESMEDT** ajoute qu'il ne faut pas que les communes se voient vider de leurs compétences intrinsèques sinon à terme elles n'existeront plus.

VOTE : UNANIMITE

## **10. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

M. **DESMEDT** explique que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016 prolonge de deux années, soit du 13/03/2016 au 12/03/2018, le dispositif de recrutements réservés d'accès à l'emploi titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique (consulté le 7/12/2016) d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les années 2016 à 2018, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé, d'organiser les sélections professionnelles et d'autoriser les actes nécessaires à la mise en œuvre du programme.

VOTE : UNANIMITE

## TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** informe que les auteurs des nombreuses dégradations (feux de poubelles, pneus crevés ...) que la ville a connu depuis mi-janvier ont été interpellés. Ce sont quatre mineurs âgés de 12 à 14 ans. Les coupables ont pu être appréhendés grâce à l'action conjuguée de la police municipale et des gendarmes, aidés de la vidéo-protection.

M. **BOURGETEAU** énonce les points suivants :

- les assemblées générales des randonneurs et de Raid Aventure ont eu lieu, leur bilan est très positif
- la course nature de l'athlétisme qui était prévue le dimanche 19 février est annulée
- le Sprinter Club du Val d'Arré a reçu la récompense Champion France Minime le 5 février dernier
- la finale de la coupe de l'Oise qui a pour affiche Saint Just en Chaussée/Chantilly se déroulera le samedi 11 février à 19h30 au terrain synthétique

M. **DESMEDT** a rencontré Mme **ROLLAND**, Présidente du Rallye Raid qui lui a expliqué que le Rallye Raid initialement prévu en 2017 est reporté en 2018, suite à la restructuration du Bureau.

Mme **BONNET** fait part du succès du repas annuel des aînés ainsi que de la galette. Par ailleurs, elle annonce la mise en place de nouvelles animations à l'espace jeunesse.

M. **RAUZIER** explique que suite à la démission de M. **BARTHE** à la Présidence de l'école de musique, ce syndicat est à la recherche d'un nouveau Président. L'élection se déroulera lors du prochain conseil syndical qui devrait avoir lieu le mercredi 15 mars.

M. **DEFLERS** souhaite savoir si le Président de ce syndicat doit nécessairement être un élu.

M. **DESMEDT** confirme que oui mais indique qu'il va se renseigner auprès de la Préfecture.

M. **RAUZIER** dénonce un affichage sauvage dans Saint Just et aux entrées de la ville, de la part d'une société privée. Il rappelle que l'affichage temporaire de manifestations municipales ou associatives est toléré, dans la mesure où cela reste encadré. En l'espèce, la société privée a inondé la ville de ses affiches et banderoles. Il préconise dans le cas d'un affichage purement commercial de louer des emplacements dédiés sinon toutes les entreprises privées feront la même chose.

Mme **FERNANDES** précise qu'en tant que commerçante, elle a reçu une lettre du Centre des Finances Publiques lui demandant de retirer ses panneaux aux entrées de ville sous peine de se voir appliquer une amende de 700 € par jour.

M. **DESMEDT** ajoute qu'il faut respecter la réglementation sur l'affichage. La police municipale interviendra la semaine prochaine pour veiller à l'enlèvement des affiches.

M. **RAUZIER** dresse la liste des manifestations culturelles à venir :

- les compagnies Lyricopresto et Luna Loca vous invitent, le samedi 11 mars, sous le soleil de l'Andalousie
- le traditionnel Salon des Arts aura lieu les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril
- la représentation de la comédie « Los demonios » est prévue le samedi 15 avril
- un concert de l'Orchestre de Picardie sera proposé le jeudi 15 juin à 20h00

M. **DUBOUIL** informe que :

- les travaux du bâtiment périscolaire /cantine du Groupe du Moulin sont en cours d'achèvement, l'accueil des enfants s'effectuera à compter du lundi 27 février

- un système de visiophone équipe l'école primaire ainsi que le périscolaire du Moulin
- les travaux de requalification de la rue de Breteuil démarreront le lundi 13 février
- la Police Municipale a été transférée dans de nouveaux locaux plus grands, situés dans l'ancien bâtiment de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- le chemin Brunehaut a été clôturé, les véhicules ne peuvent plus circuler
- le 3<sup>ème</sup> forum départemental des métiers éco-nature aura lieu le mercredi 15 mars au gymnase Gérard Berton
- les lampes à mercure ont été changées
- les miroirs routiers abîmés ont été remplacés

M. **HAMOT** demande si le problème de décalage des feux tricolores au carrefour des rues d'Amiens et de Beauvais a été solutionné.

M. **DUBOUIL** répond que trois solutions sont en cours d'étude :

- la première étant de raboter les trottoirs afin de permettre aux voitures de doubler par la droite mais cela obligerait de matérialiser au sol des files
- la seconde serait de décaler la programmation du feu d'Amiens
- la troisième serait de décaler physiquement le feu de la rue de Beauvais pour le rapprocher de l'angle de la rue de Paris

M. **HAMOT** a assisté à l'assemblée générale de l'Acles qui réunit 15 sections et compte 1 024 adhérents. Leur budget est équilibré. Un problème d'éclairage dans les locaux du tennis de table a été soulevé.

Par ailleurs, les sections qui utilisent le gymnase communautaire attenant au collège sont très contentes du nouveau parking qui permet de désengorger la rue Claude Debussy.

M. **CHOQUET** a assisté au conseil d'administration du collège qui avait pour point principal la préparation de la rentrée 2017-2018. Le Principal, M. **SOUHAILE**, remercie la Ville pour la signature de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation qui a eu lieu le 9 novembre dernier.

Mme **PILARDEAU** signale la présence de déjections canines dans la rue Mangin et la rue Aristide Briand.

M. **DESMEDT** répond que la ville a établi une convention avec l'Association Intermédiaire de Travaux Temporaires afin d'employer une personne une fois par mois pour ramasser les déjections. Cela est un vrai problème, notamment sur les pelouses des immeubles Rue Martin Luther King. Il s'indigne du manque de civisme des propriétaires et annonce qu'il fera intervenir la Police Municipale pour les verbaliser.

M. **DEFLERS** demande où en est le projet de construction de la rue de Plainval.

M. **DESMEDT** répond que la société COBAT termine ses programmations sur Compiègne avant d'entreprendre St Just. Les travaux devraient démarrer sous peu.

Mme **HAQUET** évoque le problème de stationnement gênant des véhicules aux abords de la maison de santé pluridisciplinaire.

M. **DESMEDT** répond que la maison de santé dispose d'un parking d'une vingtaine de places dont certaines sont réservées aux Personnes à Mobilité Réduite et aux Véhicules Sanitaires Légers. Par ailleurs, il existe un parking à proximité qui est relié à l'établissement par un chemin piétonnier sécurisé.

M. **RAUZIER** s'interroge sur l'opportunité d'installer des plots sur les trottoirs afin d'empêcher le stationnement.

M. **DESMEDT** signale qu'il existe le même problème aux abords des écoles puisque certains parents d'élèves se stationnent devant les grilles ou sur des trottoirs interdits au stationnement. Il est difficile d'endiguer ce problème malgré la présence quotidienne de la Police Municipale aux heures d'entrées et de sorties de classes.

M. **DESMEDT** rappelle que la maison médicale de Saint Just est la seule dans l'Oise à avoir des consultations libres tous les jours.

M. **RAUZIER** souhaiterait que la Communauté de Communes aménage les locaux libres afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé.

Mme **HAQUET** demande des précisions au sujet du centre de loisirs.

M. **DESMEDT** répond qu'à partir des vacances d'avril, il y aura deux centres de loisirs : un à l'ilôt z'enfants et l'autre au Moulin.

En réponse à Mme **HAQUET**, Mme **BONNET** informe qu'un questionnaire sera remis aux utilisateurs du centre de loisirs, à compter du lundi 13 février premier jour du centre, afin de connaître leurs besoins sur les horaires d'ouverture.

Mme **DELAUTEL** souhaite savoir où en est le projet de la halle couverte.

M. **DESMEDT** répond que suite à l'analyse des offres, le lot 1 Clos couvert a été déclaré infructueux. Il est donc relancé ce qui entraîne un report de l'opération d'un mois environ. La halle couverte sera donc achevée en juillet et les locaux associatifs en septembre.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h45.